

## DÉCLARATION MAÏS POPCORN NON-OGM

En accord avec les règlements européens (CE) n°1829/2003 et (CE) n°1830/2003, NATAÏS garantit une traçabilité à 100 % des produits qu'elle commercialise.

Notre système de traçabilité commence par le contrôle des semences auprès de nos fournisseurs, puis couvre le suivi cultural, les contrôles à la récolte, le stockage, le triage et le conditionnement.

Le maïs popcorn vendu par NATAÏS provient de variétés obtenues par des méthodes de sélection traditionnelles. En complément de ce système de traçabilité, nous réalisons des analyses PCR sur les semences ainsi que sur des échantillons représentatifs de notre production.

Pour le popcorn micro-ondable, toutes les matières premières utilisées sont certifiées par nos fournisseurs comme :

- Ne contenant pas de variété génétiquement modifiée d'un végétal ;
- N'étant pas issues d'une technologie utilisant un micro-organisme génétiquement modifié ;
- Ne pouvant être contaminées accidentellement par un organisme génétiquement modifié, conformément à la réglementation.

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Anna MALIK  
Customer Quality Coordinator

